



Comment inscrire votre enfant à l'école élémentaire ?

Votre enfant vient de terminer sa scolarité en école maternelle et va entrer en CP : il change d'école... Un nouveau directeur, de nouveaux locaux, ... une nouvelle école et donc une **nouvelle inscription** !

L'inscription au Cours Préparatoire CP

Tous les élèves domiciliés à Saint Mitre les Remparts qui entrent en CP doivent être inscrits auprès du service Scolaire-Jeunesse : inscriptions **à partir du 2 mai jusqu'au 31 mai 2022** au plus tard.

Les démarches :

Pour l'inscription au CP, il convient de :

- remplir le dossier d'inscription joint à ce document,
- fournir les documents demandés,
- retourner le dossier-papier au service Scolaire-Jeunesse ou par mail :

scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le dépôt de ce dossier ne vaut pas inscription définitive. La validation de l'inscription vous sera notifiée par mail (*attention SPAM ou courrier indésirable*) après traitement de votre dossier.

Vous aurez ainsi le nom et les coordonnées de l'école où sera affecté votre enfant : l'affectation obéit à la sectorisation scolaire en vigueur, en fonction des places disponibles dans l'école correspondant à son lieu de résidence.

Vous devrez ensuite finaliser l'inscription avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission dans l'école, selon un calendrier propre à chaque école.

L'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année jusqu'à la fin de l'école élémentaire.

Cependant vous avez la possibilité de demander un changement d'école, pour raison valable : la demande sera examinée par le service Scolaire-Jeunesse et la réponse dépendra des effectifs des écoles élémentaires.

Si votre enfant était inscrit en maternelle dans une autre commune, demandez au directeur de cette école de vous remettre un certificat de radiation pour que vous puissiez inscrire votre enfant en CP dans la nouvelle école.

Si votre enfant doit intégrer une classe spécialisée ULIS : joindre la notification MDPH de cette décision.

L'inscription doit être faite au plus tard le 31 mai 2022.



Inscriptions scolaires et périscolaires 2022-2023

Nouvelle inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Livret de famille pages parents et enfants (*justificatif de garde en cas de divorce ou séparation*)
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone...). En cas d'hébergement, remplir un certificat d'hébergement (*à demander au service Scolaire-Jeunesse*)
- ▶ Carnet de santé (page « vaccinations obligatoires »)
- ▶ RIB pour le prélèvement automatique

Renouvellement d'inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Livret de famille, carnet de santé et RIB : uniquement s'il y a un changement tel que mariage, divorce, naissance ; nouvelle vaccination ; changement de compte bancaire

Représentant 1

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

Représentant 2

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

NOM et prénom		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Adresse mail		
Profession		
N°CAF		

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Veuf(ve)

RÉSIDENCE DE L'ENFANT :

Parents Père Mère Garde alternée Famille d'accueil

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER LES ENFANTS (autres que les parents) :

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom			
Lien de parenté			
N° tél portable			

ESPACE FAMILLES - Scolaire Jeunesse

E-mail : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

65 bis rue Bellefont 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS

INSCRIPTION au CP

ENFANT

NOM et prénom	
Date de naissance	
Classe pour l'année 2022-2023	Cours Préparatoire CP
Votre enfant a-t-il un problème de santé nécessitant un PAI Projet d'Accueil Individualisé ? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Si oui : <input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> autre : préciser _____	

Un
exemplaire
par enfant

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « Garderies »

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h30-8h20				
Soir 1 16h30-17h15				
Soir 2 17h15-18h				

TRANSPORT SCOLAIRE (uniquement Rostand) ceci n'est pas une inscription

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Nom de l'arrêt de bus :

AUTORISATIONS / RÈGLEMENT

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, d'octobre à août inclus et je joins un RIB (si nécessaire).
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence.
- j'atteste avoir pris connaissance (sur le site de la Ville) du règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants de 3 à 12 ans dans les services municipaux, et m'engage à le respecter.
- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'autorise la création de mon compte-famille en ligne sur le portail-familles de la ville.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficiera d'une garantie responsabilité civile individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023

Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le Signatures des parents

À retourner
au plus tard
le 31 mai 2022